

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Quatrième commandement de Dieu, 1. — La Fayette, 6. — Causerie sur la prière, 6. — La situation politique et religieuse en Chine, 8. — Les confessions à bord d'un vaisseau, 13. — Pic IX, 13. — Calendrier, 16. — Memento hebdomadaire, 16.

Quatrième commandement de Dieu Devoirs des enfants et des inférieurs

09027

Tes père et mère honoreras afin de vivre longuement.

Les trois premiers commandements du Décalogue contiennent nos devoirs envers Dieu. Suivant une tradition juive, ils étaient écrits à part sur l'une des deux tables de pierre données à Moïse sur le Sinaï. Les sept derniers renferment nos obligations envers nous-mêmes et envers le prochain. Ils composaient la seconde table de la Loi.

Le quatrième commandement a pour objet *direct* les devoirs des enfants envers leurs parents. Il vise aussi les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs : les supérieurs étant, en un certain sens, d'autres pères. *Indirectement*, le même précepte contient les devoirs des supérieurs envers leurs inférieurs. Si, en effet, les supérieurs ont le droit d'être bien obéis, ils ont le devoir de bien commander.

No 1, 25 août 1900.

Déterminons tout d'abord quels sont les devoirs des enfants envers leurs parents. Pour les définir, Dieu s'est servi du mot *honorer*. "Ce n'est pas sans raison, dit le Catéchisme du Concile de Trente, que ce mot a été mis dans le Décalogue, au lieu du mot *aimer* ou du mot *craindre*. Car celui qui aime ne craint pas et ne respecte pas toujours ; de même celui qui craint n'aime pas toujours. Mais on ne peut honorer quelqu'un, sans lui rendre à la fois les quatre hommages suivants qui ne peuvent se séparer : *le respect, l'obéissance, l'amour, l'assistance*."

Ces quatre mots résument tout ce que les enfants doivent à leurs père et mère.

1.—Le *respect*, en général, consiste à rendre hommage à l'excellence ou à la dignité d'un être.

Le respect a nécessairement des degrés, comme les grandeurs auxquelles il s'adresse. Plus un être est élevé en dignité, plus aussi nous lui devons de respect.

D'après ce principe, nous devons respecter notre père et notre mère plus que les autres hommes ; car, en se les associant pour l'œuvre de notre création, Dieu leur a conféré une dignité incomparable.

Le respect de l'enfant envers ses parents doit être à la fois intérieur et extérieur.

Intérieurement, l'enfant regardera ses parents comme les représentants de la majesté divine auprès de lui. Il serait bien coupable s'il les méprisait.

Extérieurement, il les honorera par des marques particulières de vénération. Nous ne pouvons énumérer ces marques : elles varient avec les lieux et les circonstances. Leur omission volontaire est une première façon de manquer au respect extérieur des parents. Une seconde consiste à commettre un acte positif d'irrévérence ; par exemple, à médire d'eux, à leur adresser des railleries ou des injures, à leur faire subir de mauvais traitements. Ces choses, défendues à l'égard de tout le monde, revêtent, quand elles sont dirigées contre les parents, une gravité exceptionnelle.

2.— Le second devoir des enfants envers leurs père et mère est *l'obéissance*. Dans quel esprit et dans quelle mesure doivent-ils le remplir ?

Pour bien obéir, les enfants doivent considérer dans leurs parents l'autorité dont Dieu les a revêtus. En exécutant les

volontés de leurs père et mère, ce n'est pas à un homme ni à une femme qu'ils se soumettent, mais à Dieu.

Quand il obéit, l'enfant peut toujours redire intérieurement le mot de Jésus-Christ : *Vous n'auriez aucun pouvoir sur moi, s'il ne vous était donné d'en haut.*

D'après la nature de l'obéissance, on comprend déjà dans quelle mesure elle doit s'exercer. C'est au nom de Dieu que les parents commandent. Donc, ils peuvent prescrire tout ce qui est conforme à la volonté de Dieu ; mais aussi, ils ne peuvent rien ordonner contre elle.

Tant que les parents se tiennent dans les limites de l'autorité qu'ils ont reçue de Dieu, les enfants doivent obéir avec joie et promptitude. Il en est ainsi quand les parents prescrivent ce qui est déjà dans les commandements de Dieu, ou ce qui concerne le bon gouvernement de la famille. Peu importe alors quelle est la valeur personnelle du père ou de la mère : ce n'est point par leurs vertus qu'ils ont droit à la soumission ; c'est à cause de la magistrature divine dont ils sont investis.

Mais, si les parents donnaient des ordres contraires à la loi de Dieu, les enfants ne devraient pas obéir. Dans ce cas, suivant ce mot des apôtres : *il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.* (Act. v, 29.) — Il en serait de même si les parents s'opposaient sans raison à la vocation de leurs enfants : car ce n'est point aux hommes, mais à Dieu seul, qu'il appartient de donner à chacun sa destinée.

3. — Les enfants doivent, en troisième lieu, *aimer* leurs parents.

Nous sommes obligés d'aimer tous les hommes ; mais cet amour comporte un certain ordre. Nous devons aimer plus ou moins nos semblables, suivant qu'ils sont plus ou moins proches de nous. A la lumière de ce principe, il est facile de comprendre pourquoi Dieu nous demande un amour tout spécial à l'égard de nos parents. C'est que personne ne nous touche de plus près.

Il y a deux manières de pécher contre l'amour dû aux parents.

— La première consiste à n'éprouver pour eux que de la froideur, de l'indifférence ; ou à ne leur donner aucun signe de bienveillance.

— La seconde consiste à les haïr. Cette haine peut être tout intérieure. Elle peut aussi se manifester extérieurement par des paroles ou par des actes.

4. — L'amour se prouve surtout par les œuvres. Aussi, ne peut-on aimer véritablement ses parents, sans les *assister dans leurs besoins*.

Ce devoir de l'assistance n'oblige pas dans toutes les circonstances. Il existe seulement quand il y a chez les parents des besoins, et chez les enfants possibilité de les secourir.

Les besoins des parents peuvent être de deux sortes : temporels ou spirituels. C'est un devoir pour les enfants de subvenir aux uns et aux autres. Quand l'âge, la pauvreté, la maladie ont rendu des parents incapables de se suffire à eux-mêmes, les enfants doivent, suivant leur rang et leur fortune, leur procurer les choses nécessaires. Par là, ils ne font que leur rendre une faible partie de ce qu'ils ont reçu. Ne pas venir au secours de parents nécessiteux serait une monstrueuse ingratitude.

Mais c'est un péché plus grave encore de négliger leurs besoins spirituels. Autant l'âme est plus précieuse que le corps, autant l'assistance spirituelle est plus nécessaire que l'assistance matérielle. Un enfant chrétien songera donc, avant tout, à l'âme de ses parents. S'il les voit éloignés de Dieu, il fera son possible pour obtenir leur conversion. Il redoublera d'efforts et de prières quand viendra pour eux l'heure de la mort. Il leur procurera assez tôt la réception des sacrements. Enfin, après leur mort, il leur donnera une sépulture convenable, priera pour eux et accomplira des bonnes œuvres pour le repos de leur âme.

Quelques mots suffiront maintenant pour exposer les devoirs qui nous lient envers nos supérieurs. Ce sont exactement les mêmes. Seulement, ils n'obligent pas toujours au même degré, ni aux mêmes œuvres.

1. Comme chrétiens, nous sommes soumis aux *supérieurs ecclésiastiques*. Le Baptême a fait de nous les enfants de l'Eglise. Nous avons donc, envers les chefs de l'Eglise, et spécialement envers nos pasteurs, les mêmes obligations qu'envers nos parents. Nous devons les respecter, parce que leur dignité est éminente ; leur obéir, parce que Jésus-Christ leur a confié ses pouvoirs ; les aimer, parce que ce sont nos meilleurs bienfaiteurs ; les assister dans leurs besoins, en reconnaissance des services qu'ils nous rendent.

2. Comme citoyens, nous devons honorer les dépositaires de l'autorité civile. Dieu nous a faits pour vivre en société, et une société ne peut se passer de gouvernement. C'est donc Dieu

qui nous soumet aux chefs de l'Etat. Saint Paul le déclare expressément : *Que toute personne, dit-il, soit soumise aux pouvoirs supérieurs ; car il n'y a pas de pouvoir qui ne vienne de Dieu. Résister aux pouvoirs, c'est résister à l'ordre de Dieu.* (Rom. XIII, 1.) Ainsi donc, le respect des supérieurs temporels, l'obéissance à toutes les lois justes du pays, l'amour de la patrie, la contribution par l'impôt aux charges de l'Etat : ce sont là pour nous autant de devoirs rigoureux.

3. Une autre supériorité est celle des *instituteurs* sur leurs *élèves*. Les instituteurs tiennent auprès de leurs élèves la place des parents. Ils ont donc le droit de partager l'honneur dû aux parents.

4. Les *domestiques* à l'égard de leurs *maîtres*, les *ouvriers* à l'égard de leurs *patrons*, ont aussi des obligations analogues à celles des enfants envers leurs parents. Seulement, ces devoirs se restreignent aux services stipulés dans leur contrat. Ils doivent employer consciencieusement leur temps, avoir soin des objets confiés à leur garde, enfin ne tromper en rien la confiance des maîtres.

Après avoir exposé nos devoirs envers nos parents et nos supérieurs, disons brièvement combien il importe de les accomplir.

Parmi les sept commandements qui définissent nos obligations à l'égard du prochain, Dieu a donné la première place à celui qui nous prescrit d'honorer nos pères et mères. N'est-ce pas nous dire par là que nous devons lui donner aussi la première place dans notre estime ?

Dieu a fait à ceux qui observent ce précepte de magnifiques promesses. Il s'est engagé à leur donner une vie longue et heureuse. Sans doute, cette promesse s'adressait surtout aux Juifs, peuple plus sensible aux biens de la terre qu'à ceux du ciel. Sans doute aussi, cette promesse est peu de chose comparée à la sanction éternelle. Cependant, nous ne devons pas la négliger, puisque Dieu nous l'a faite. Et pour voir comme il la tient, il suffit de regarder autour de soi. Presque toujours, Dieu bénit visiblement dès ce monde ceux qui remplissent avec fidélité les devoirs de la piété filiale.

Enfin, l'exemple de Jésus-Christ proclame plus éloquemment que tout le reste le cas que Dieu fait de son quatrième commandement. Jésus n'avait que trente-trois ans à vivre sur la

terre; néanmoins, il en employa trente pour nous apprendre par son exemple à honorer nos parents. Avant d'expirer sur la croix, il consacra encore une de ses dernières pensées et une de ses dernières paroles à assurer l'existence terrestre de sa mère. Il la donna comme un legs au disciple bien-aimé: *Jean, dit-il, voilà votre mère.*"

(A suivre)

La Fayette

Dernièrement a eu lieu à Paris, au square qui sépare la cour du Louvre de la Place du Carrousel, l'inauguration de la maquette en plâtre d'un monument à La Fayette. La statue que cette maquette représente sera un don de la jeunesse des écoles des Etats-Unis. Le Président de la République, entouré de ses ministres et d'un grand nombre de personnages, occupait l'estrade d'honneur. Plusieurs discours ont été prononcés, le dernier par Mgr Ireland, délégué par le comité du monument avec l'assentiment écrit de M. Mac-Kinley, Président des Etats-Unis.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que La Fayette était haut dignitaire dans la Franc-maçonnerie. Il avait le titre et les fonctions de Grand-Inspecteur général au 33e degré de l'Ecosserie. Il faisait partie de recevoir à sa table l'évêque intrus de Paris; il coopéra à la mort de Louis XVI; il relança la France et l'Europe dans le courant révolutionnaire en 1830; il fut, comme l'a fort bien dit M. Broglie, "le patron et le protecteur de toutes les passions révolutionnaires en Europe" (1).

Causerie sur la prière

La veille de sa mort, Jésus dit à ses disciples: "Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je vous l'accorderai."

"Que signifie cette promesse, dit Saint Augustin, car enfin, c'est un fait qu'il est un grand nombre de bienfaits que nous demandons sans les obtenir? Question, ajoute-t-il, grave autant que difficile."

(1) *Semaine religieuse de Cambrai.*

Ce problème n'a pas vieilli, et n'a rien perdu de son importance et de sa difficulté. Beaucoup de personnes en sont, aujourd'hui encore, troublées. Tous les jours, pour ainsi dire, on entend cette plainte : J'ai prié durant des mois, des années, et Dieu ne m'a pas exaucé. Plus je demande, moins j'obtiens.

Il n'est donc pas inutile de traiter cette question vitale, toujours actuelle.

La prière, en général, est une élévation de notre âme à Dieu, pour l'adorer, le remercier et lui demander ses grâces.

Laissant de côté ici l'action de grâces et l'adoration, nous prenons le mot de prière au sens restreint de supplication et de demande, et nous posons directement la question : est-il vrai, comme on l'affirme souvent, que Dieu exauce toutes les supplications présentées par la prière ?

Il est certain que, par elle-même, indépendamment de toute promesse, la prière a un certain pouvoir d'obtenir la faveur demandée. Il est naturel qu'un cœur bon se laisse toucher par les supplications de son semblable. Loin de faire exception à cette règle, Dieu, qui est la bonté infinie, en est la source et le modèle. On ne peut donc douter de ses dispositions à nous exaucer.

Toutefois ce n'est là qu'une convenance et non une nécessité. L'efficacité proprement dite de la prière ne peut reposer que sur une promesse formelle de Dieu. En d'autres termes, la prière n'est efficace que si Dieu a promis qu'elle le sera. Toute la question est donc de savoir si la promesse existe réellement.

Il suffit d'ouvrir l'Évangile pour trouver la réponse à cette question.

Nous avons cité en commençant l'une des dernières paroles de Notre-Seigneur : " Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom, je vous l'accorderai. "

Tout le monde connaît ces paroles du sermon sur la montagne : " Demandez, et l'on vous donnera ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. Quiconque demande, reçoit, qui cherche, trouve. "

" J'interroge chacun de vous. Si votre fils vous demande du pain, lui donnerez-vous une pierre ? "

" Si donc, tout méchants que vous êtes, vous savez donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison notre Père qui est au ciel donnera-t-il de vrais biens à ceux qui les demandent ! "

Saint-Jean l'Évangéliste dit aussi :

“ Si vous me demandez en mon nom, quoique ce soit. Je vous l'accorderai. ”

Il est inutile de multiplier davantage les citations.

Comme on le voit, la promesse est formelle, énoncée en termes qui ne peuvent être plus clairs. Mais alors, pourquoi donc tant de prières ne sont-elles pas exaucées ! Comment expliquer qu'il nous arrive si souvent de demander des choses que nous n'obtenons pas !

Avant de résoudre directement cette difficulté, il est nécessaire de rappeler un principe qu'il ne faut jamais perdre de vue dans l'interprétation de la Sainte Écriture.

(à suivre)

La situation politique et religieuse en Chine

(Suite)

Vers le mois de juillet 1898, l'Empereur, pressé par des conseillers presque tous Chinois, peut-être plus entreprenants que sages, entra subitement dans la voie des réformes ; réformes qu'il voulut établir toutes en même temps, et avec une précipitation à laquelle la Chine n'était pas habituée. L'Impératrice lui fit à plusieurs reprises de violentes observations ; elles allèrent si loin, dit-on, que l'Empereur, découragé, profondément attristé, songea à rentrer dans le silence et à remettre de nouveau la régence à l'Impératrice. Cette résolution ne faisait pas l'affaire de ses partisans, affiliés bien probablement aux Sociétés secrètes et encouragés peut-être sous main par une grande puissance européenne. Ils représentèrent à Kouang Su que, si quelqu'un devait se retirer, ce n'était pas lui, mais bien l'Impératrice-mère, et on songea sérieusement à mettre de côté cette dernière en lui enlevant tout pouvoir. Avertie à temps, elle prévint ses ennemis qui, disait-elle, trompaient l'Empereur. Les uns furent décapités, les autres envoyés en exil ; leur chef eut le temps de gagner la mer et de s'abriter derrière les fanons de la baleine : quant à l'Empereur lui-même, il remit, de plein gré ou autrement, la régence à l'Impératrice, qui gouverne aujourd'hui avec ses partisans, tous Tartares, plus puissants que jamais et abrités sous les défenses de l'éléphant.

Ce bouleversement eut de graves conséquences. Les Sociétés secrètes se soulevèrent, voulant comme toujours profiter des troubles pour agir contre la dynastie ; comme toujours aussi, la révolte commença par les provinces méridionales, celles du Kouang-Si et du Kouang-Tong, puis elle gagna le Su-Tchuen, le Hou-Nan et le Chan-tong, se rapprochant de plus en plus de Péking. Les gouverneurs et les mandarins des provinces, ne sachant trop à qui obéir, laissent l'incendie se propager sans y porter secours.

Le parti de l'Impératrice, tout puissant aujourd'hui, le sera-t-il toujours ? Le parti vaincu n'est-il pas affilié secrètement aux rebelles et encouragé par une nation, rivale d'une autre nation plus prudente, qui voudrait continuer à soutenir la dynastie tartare ? L'incertitude règne sur cette question.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les événements d'Europe ont une grande influence sur ceux de Chine, et les mêmes intérêts, les mêmes rivalités, les mêmes ambitions s'y retrouvent. Le premier ministre généralissime des troupes, n'a point voulu faire sortir de la province les soldats du Kan-Sou ; il a augmenté tous les effectifs de l'armée tartare ; il a réuni à Péking ou aux environs, toutes les troupes fidèles à la dynastie, et se tient prêt à toute éventualité ; il semble donc probable que l'Impératrice, plus décidée que jamais à ne reculer devant rien, conservera le pouvoir.

En attendant ce furent les missionnaires et les chrétiens qui payèrent pour tout le monde. Les Sociétés secrètes, organisées en bandes, ont reçu un mot d'ordre général ; par haine des Européens et du christianisme, peut-être aussi pour créer de plus grands embarras aux Tartares, elles firent le plus de mal possible ; au Kouang-Tong et au Kouang-Si plusieurs missionnaires français ont été tués, un brûlé vif dans son église avec ses chrétiens, les missions ont été pillées et les missionnaires obligés de se retirer dans des ports pour assurer leur sécurité. Au Su-Tchuen, pendant six mois, tout est en feu, un prêtre français et trois prêtres Chinois sont entre les mains des rebelles. Dans plus d'un tiers de la province, toutes les églises et résidences sont pillées et brûlées, les villages chrétiens ravagés, leurs terres vendues, dix-huit néophytes ont été massacrés et vingt mille sont sans asile et sans pain. Au Hou-nan, un prêtre a été massacré avec de nombreux chrétiens, des églises ont été

dévastées. Au Chan-Tong plusieurs chrétiens sont tués, plusieurs villages pillés et incendiés, plusieurs résidences et églises détruites. Au Kiang-Si, un prêtre a été très grièvement blessé, enfin dans le sud même de cette province du Pé-Tche-Ly, plusieurs villages ont été brûlés et les rumeurs menaçantes n'ont pas cessé entièrement.

Les Allemands ont donné, pour prétexte de l'occupation du port de Kiao-Tcheou, la nécessité de venger la mort de leurs missionnaires et de protéger les chrétiens. On en a conclu que, s'il n'y avait ni missionnaires ni chrétiens, la Chine ne serait pas morcelée par les puissances européennes; de là cette recrudescence de haine contre des innocents qui ne sont pour rien dans ces faits politiques. Personne ne peut prévoir la fin de ces troubles religieux sortis de Kiao-Tcheou, comme tous les maux sortirent jadis de la boîte de Pandora.

Quelle est la conduite du gouvernement chinois dans ces circonstances critiques? Et, par le gouvernement chinois, j'entends l'Impératrice et ses fidèles Tartares, qui gouvernent seuls aujourd'hui? Il n'y a pas à mettre en doute sa bonne volonté, car son intérêt est de ne point s'aliéner les Européens et de défendre les chrétiens attaqués par les rebelles. Nous en avons eu du reste des preuves. Depuis le commencement des troubles, les édits de protection se sont multipliés. Au milieu de beaucoup d'autres, j'en choisis un que je joins à cette lettre. Si les ordres du gouvernement central ne sont pas toujours exécutés, c'est qu'on ne le croit pas encore à l'abri d'une révolution, ce qui donne aux mandarins des provinces une certaine appréhension pour l'avenir. Cette révolution devient, du reste, de moins en moins probable, et le premier ministre généralissime de tous les corps d'armée, est prêt à la repousser victorieusement, si elle se produit, au moyen de cent mille hommes, qui protègent la capitale. C'est ce qui nous permet déjà de constater que l'action efficace du gouvernement sur les provinces commence à se faire sentir et qu'on n'y hésite plus autant à marcher contre les rebelles. J'ai reçu aujourd'hui même de Mgr Chouillon, vicaire apostolique du Sn-Tchuen, où les troubles sont plus graves que partout ailleurs, la dépêche suivante datée du 29 décembre 1898:

“ Le Gouverneur et les généraux marchent avec leurs troupes contre des bandes dévastatrices: dans un premier combat cent

rebelles ont été tués ; le Père Fleury est encore vivant ; il y a toujours grand danger pour les missions."

En effet, si plusieurs bandes ont déjà été détruites, les mandarins n'ont point encore osé marcher contre le fameux Yu-man-tze. Ce brigand, bien connu ici, l'est moins en Europe ; c'est un révolté, déjà condamné à mort par le gouvernement, mais qui, réfugié avec un millier d'hommes dans les montagnes, dirige de là sans danger les bandes incendiaires. Il a saisi le P. Fleury, qu'il retient prisonnier depuis six mois ! c'est pour lui un bouclier, un palladium. Les troupes tartares hésitent à anéantir le Yu-man-tze, craignant le massacre du missionnaire : les gouverneurs essaient de parlementer, lui offrent des dignités, l'annistie de ses méfaits, 300,000 francs, etc. L'habile Yu-man-tze vient de demander en plus mille fusils à tir rapide . . . pour se soumettre !

Le gouvernement chinois, devant cette dernière exigence, ouvre enfin les yeux. Il commence à comprendre que toutes les menaces de mort contre le P. Fleury sont des prétextes ; que le Yu-man-tze, se gardera bien de faire disparaître un tel otage qui, au dernier moment, lorsqu'il sera acculé, lui servira encore à racheter sa propre vie : aussi des ordres formels vont être expédiés pour écraser ce grand rebelle.

Le danger ne peut pas disparaître d'un jour à l'autre ; mais il est évident que les mandarins commencent à obéir aux ordres de l'Impératrice, envoyés depuis peu et qui étaient ainsi conçus : " Nous ordonnons à tous les mandarins du Su-Tchuen de réunir leurs troupes et d'écraser toutes les bandes révoltées. "

Le ministre de France, M. Pichon, a reçu les promesses les plus formelles du Tsoung-ly-Yamen. Le premier ministre tartare, avec lequel j'entretiens une correspondance connue et approuvée par le représentant de la France, m'a également certifié par lettre " qu'avant peu la paix sera rétablie au Su-Tchuen. " Sans doute tout n'est pas fini ; mais cela prouve la bonne volonté du gouvernement de l'Impératrice, auquel il faut laisser le temps matériellement nécessaire à la pacification.

Que fait de son côté le gouvernement français et son ministre de Péking ? Je puis affirmer qu'il fait tout son possible pour conserver haut et ferme le protectorat des missions, que notre glorieux pape Léon XIII vient de remettre une fois de plus entre les mains de la fille aînée de l'Eglise.

Depuis quarante ans, jamais pareil imbroglio ne s'est produit

en Chine. Malgré la meilleure volonté, il faut du temps pour se reconnaître dans ce labyrinthe de questions politiques et religieuses avant de trouver la porte de sortie. D'un autre côté, comment agir efficacement pour ce malheureux Su-Tchuen éloigné de toute communication et par terre et par eau ? Comment prendre des moyens coercitifs qui, tout désintéressés qu'ils soient, peuvent être mal interprétés par une nation rivale ? Comment envoyer au loin des forces qui, d'un moment à l'autre, peuvent être nécessaires à la mère patrie ? En tout autre temps, rien de plus simple ; mais aujourd'hui, qui peut être assuré du lendemain, même en Europe ? Ces interrogations, auxquelles il est facile de répondre, suffisent à faire comprendre les attermoissements du gouvernement français et tout homme impartial ne se permettra pas de mettre en doute un seul instant son bon vouloir.

A moins d'avoir été sur la brèche avec le représentant actuel de la France à Péking, on ne comprendra jamais les efforts qu'il a dû faire pour emporter d'assaut certaines positions, conserver malgré tout l'estime du gouvernement chinois, empêcher par son énergie et sa prudence de plus grands malheurs, obtenir enfin de véritables succès des moyens d'action presque nuls. M. Stephen Pichon ne saurait être accusé de cléricanisme, c'est un vrai patriote qui aime avant tout son pays. Cette dernière qualité, qui lui est commune avec tous les évêques et tous les missionnaires, fait qu'il s'entendra toujours bien avec eux. Ils lui ont déjà donné, par parole et par écrit, des preuves de reconnaissance pour les succès obtenus et surtout pour les efforts qu'il ne cesse de faire afin de sauvegarder en Chine tous les intérêts de la France, quels qu'ils soient. Si les résultats ne se manifestent pas avec autant de rapidité que les individualités ignorantes de la situation pourraient le désirer, personne ne peut en rendre responsable le représentant de la République, qui n'épargne ni son intelligence, ni son temps, ni sa peine. Au reste, on ne perdra rien pour attendre ; les esprits se calmeront, la paix se rétablira, des réparations sérieuses seront accordées et, malgré toutes les intrigues, nous verrons encore ici des jours fortunés pour la France et pour les missions : "Tout vient à point à qui sait attendre."

On ne peut mieux énumérer les causes de ce qui se passe actuellement en Chine, que ne le fait Mgr Favier. Quant aux

développements que les troubles ont pris, il est facile de comprendre qu'il ne pouvait les prévoir en 1898.

On ne sait guère, en aucun pays, ce qui se passe actuellement en Chine. Mais il est évident que la Chine se moque de l'Europe, et que le conflit n'est pas prêt de finir. Pour s'en convaincre, il suffit de réécouter la règle de trois suivante : Si, pour réduire, plus ou moins, 50000 Boërs il a fallu à l'Angleterre 200000 hommes, combien en faudra-t-il à l'Europe pour venir à bout de 400,000,000 de Chinois ?

Les confessions à bord d'un vaisseau

Le Saint-Office a publié, le 4 avril 1900, un décret qui intéresse tous les prêtres exposés à voyager sur mer. Dorénavant, ils jouiront pendant toute la traversée, et même durant le séjour des bâtiments dans les ports de relâche, de la faculté de confesser toutes les personnes qui sont à bord, sans avoir besoin de prendre des pouvoirs, soit de l'Ordinaire du lieu de départ soit de celui des ports de relâche. La seule condition mise à cette faveur est qu'ils soient approuvés pour la confession dans leur diocèse. Cette concession sera hautement appréciée par les prêtres et par les fidèles, et supprime un grand nombre de démarches toujours ennuyeuses, auxquelles on était jusqu'à présent forcé de se soumettre pour pouvoir confesser à bord d'un vaisseau.

Piè IX (1846-1878)

Malgré l'enthousiasme du peuple romain à l'avènement de Piè IX, la franc-maçonnerie ne laissa pas sommeiller sa haine contre l'Eglise, et résolut de tout oser pour arriver à ses fins : s'emparer des Etats pontificaux et de Rome.

Au moment de la Révolution qui venait d'envahir quelques Etats de l'Europe et particulièrement la France, Mazzini et Gioberti commencèrent la guerre au trône pontifical. N'osant pas s'attaquer encore directement à la personne du pape, ils faisaient crier à leurs bandes révolutionnaires soudoyées par l'argent des sociétés secrètes : *Vive Piè IX !* et sous ce bouclier

du nom béni par le peuple, ils ajoutaient : Plus de prêtres aux affaires ! *A bas l'autorité pontificale !*

Bientôt enhardis et nombreux, les révolutionnaires jettent tout-à-fait le masque de l'hypocrisie et commettent dans Rome toutes sortes de crimes. Ils assassinent Rossi, ministre du pape, et le cardinal Palma, après des répétitions faites par les assassins dans une salle de théâtre ; ils terrorisent Rome par leurs forfaits et assiègent Pie IX au Quirinal. Pour éviter l'effusion du sang, le pape cède, et ordonne à sa garde de livrer ses armes. Il préfère abandonner momentanément Rome que d'exposer la vie de ses soldats et serviteurs dévoués.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Valence envoya au Souverain Pontife, la pyxide dans laquelle Pie VI, exilé, portait sur sa poitrine la sainte Hostie ; c'était un souvenir et une relique. Pie IX l'accepta comme un avertissement du ciel : " Je prendrai ainsi que Pie VI ce viatique, dit-il, et je fuirai Rome. "

La fuite était difficile. L'ambassadeur de France, M. d'Harcourt et une française, Mme de Spaur, femme du représentant de la Bavière, parvinrent à la faire réussir. Pie IX quitta secrètement Rome dans la voiture de l'ambassadeur de Bavière.

Après un voyage mouvementé et semé de périls, le Vicaire de Jésus-Christ gagna le royaume de Naples. A Mme de Spaur toujours anxieuse, tremblante, le Pontife disait souvent : " Ma fille, calmez-vous, Dieu est avec nous ! " La pyxide de Pie VI avec le saint Sacrement était en effet sur la poitrine du pape.

Le roi Ferdinand II accueillit Pie IX à bras ouverts dans sa ville de Gaëte, où se rendit aussitôt tout le corps diplomatique.

Alors Rome tomba au pouvoir des Loges maçonniques. Une junte avait accaparé l'autorité, et les plus forcenés des révolutionnaires s'étaient improvisés ministres. Un contrebandier nommé Avezzano accourut d'Amérique et s'improvisa général. " Mon état, disait-il, c'est d'être républicain ; ma marraine, c'est la Révolution ! "

Le pillage des finances, les crimes de toutes sortes désolaient les Romains que l'on tâchait d'endormir par des spectacles et des fêtes. On alla jusqu'à célébrer l'anniversaire... de la fondation de Rome.

Mais cette bacchanale ne pouvait pas se prolonger, car la révolution romaine couvrait de larmes et de sang le domaine de saint Pierre. Rome, Lorette, Imola, Sinigaglia, Ancône étaient

opprimées. Les prêtres étaient éborgnés, ou subissaient la plus odieuse des persécutions. Les nations refusaient de reconnaître ce "carnaval de larrons" qui s'intitulait la République Romaine. L'Europe entière offrit l'hospitalité au grand exilé. Seule l'Angleterre protestante s'abstint.

Enfin la France envoya des troupes, sous les ordres du général Oudinot. Après 26 jours d'un siège meurtrier, Rome fut prise. Le colonel Niel partit pour Gaëte, et porta au pape les clés de sa ville. Oudinot ne tarda pas à venir faire escorte au Souverain Pontife délivré. Son exil avait duré dix-sept mois.

Napoléon-Bonaparte, président de la République Française et ancien *carbonaro*, voulait dicter à Pie IX des conditions humiliantes, que celui-ci repoussa avec énergie. Grâce à l'intervention de MM. de Courcelles et de Rayneval, ces obsessions cessèrent.

Le 12 avril 1850, le Pape reprit possession de Rome. Il commença par proclamer l'amnistie, d'où furent exclus pourtant, et c'était justice, tous les membres de l'infâme gouvernement provisoire.

Ne trouvant dans son palais que des gardes romains ou suisses, Pie IX réclama les soldats français. Il visita les blessés de l'armée d'occupation, les consola, leur distribua de sa main des objets de piété, et se plut à s'entendre appeler familièrement et militairement : "Mon Pape." Une messe de *Requiem* fut fondée à perpétuité pour les morts.

Sous l'active et l'intelligente administration du Vicaire de Jésus-Christ, les Etats romains virent bientôt renaître leur ancienne prospérité. Les finances en désarroi furent équilibrées, l'instruction publique, le commerce reprirent leur essor. La voie appienne fut restaurée. Des concordats furent signés avec l'Espagne, l'Autriche et l'Allemagne. Les Eglises particulières adoptèrent la liturgie romaine. Saint Hilaire de Poitiers fut proclamé docteur de l'Eglise, en 1851. Pie IX rétablit la concorde entre les évêques d'Espagne et d'Irlande. Les grands-ducs Nicolas et Michel de Russie franchirent le seuil du Vatican. Les agissements de la franc-maçonnerie furent dévoilés du haut de la chaire de Pierre. En 1853, des séminaires et des collèges s'ouvrirent. De la part de Pie IX, le cardinal Pacca vint couronner à Paris l'image de Notre-Dame des Victoires.

Enfin, en 1854, après avoir consulté la chrétienté, Pie IX.

proclama solennellement le dogme de l'Immaculée Conception.

Le 8 décembre, en présence de 196 prélats, le dogme fut défini. Des messes furent chantées en latin et en grec. Le Pape ayant interrompu le saint sacrifice, monta sur son trône. Les prélats, qui faisaient cercle autour de lui, réclamèrent la promulgation du nouveau dogme. Le Pape répondit d'abord par le chant du *Veni Creator*. Puis, d'une voix éclatante, il s'écria : " Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la Nôtre. Nous déclarons et définissons que la Vierge Marie a été, dès le premier instant de sa Conception, préservée de toute souillure du péché originel, et que cette doctrine est révélée de Dieu. Si quelqu'un ose penser autrement, qu'il sache que ses croyances sont réprouvées, et qu'il est lui-même sorti de la foi catholique. "

Un immense *Amen* acclama ces paroles. Le Pape reprit la célébration de la messe latine, au bruit des cloches et des canons de Rome entière.

Cette grande émotion religieuse devait avoir bientôt son revers. Trois fois, en 1797, en 1808 et en 1848, la franc-maçonnerie avait tenté de s'emparer de Rome et de renverser le pouvoir pontifical. Avec l'appui de Napoléon III et de Victor-Emmanuel, la secte démoniaque rêva et prépara l'unité italienne. Secrètement, le ministre Cavour, de sinistre mémoire, avait proposé à la France et à l'Angleterre l'expropriation des Etats de l'Eglise.

(à suivre.)

Calendrier

26	DIM.	b	XII après Pent. Le Cœur Très Pur de Marie, <i>dbl. maj.</i> Kyr. de la Ste Vierge, II Vêp., mém. du suiv. et du dimanche.
27	Lundi	b	S. Joseph de Calasanz, confesseur.
28	Mardi	b	S. Augustin, évêque, confesseur et docteur.
29	Mercredi	r	Décollation de S. Jean-Baptiste, <i>dbl. maj.</i>
30	Jeu. di	b	Ste. Rose de Lima, Vierge.
31	Vend.	b	S. Raymond Nonnat, confesseur.
1	Sam. di	b	de l'Immaculée Conception

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. - Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Zacharie, le 27 ; à Saint-Cajétan, le 28 ; à N.-D. de Montauban, le 29 ; à Tewkesbury, le 31.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.